

COMPTE-RENDU

COMITÉ SYNDICAL DU 14 FÉVRIER 2019

17H30

SALLE DE RÉUNION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE GASCOGNE

11 RUE MARCEL LUQUET À AUCH

Présents: Gérard ARIES, Jean-Louis CASTELL, Serge CETTOLO, Christian DAIGNAN, Jean DUCLAVE, Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Christian FALCETO, Muriel LARRIEU, Guy MANTOVANI, Bénédicte MELLO, Gérard PAUL, Jean RODRIGUEZ, Alain SCUDELLARO, Roger TRAMONT.

Représentés: Michel BAYLAC représenté par Pierre TABARIN, Hervé LEFEBVRE représenté par Alain SANCERRY, Franck MONTAUGÉ représenté par Philippe BIAUTE, Jacques SERES représenté par Christian LAPREBENDE, Fabienne VITRICE représentée par Francis LARROQUE.

Procurations: Raymond VALL donne procuration à Jean-Louis CASTELL.

Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de présents : 18 (2019_C1 ; 2019_C2)
Nombre de votants : 19 (2019_C1 ; 2019_C2)
Nombre de procurations : 1

Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de présents : 16 (2019_C3)
Nombre de votants : 17 (2019_C3)
Nombre de procurations : 1

Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de présents : 17 (2019_C4 ; 2019_C5 ; 2019_C6)
Nombre de votants : 18 (2019_C4 ; 2019_C5 ; 2019_C6)
Nombre de procurations : 1

L'an deux mille neuf, le quatorze février, à 17h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 février 2019, s'est réuni au Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne à AUCH sous la présidence de Mme Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.

Serge CETTOLO est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 novembre 2018 (2019_C1)

Après examen du compte-rendu du dernier Comité Syndical du 29 novembre 2018, les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité ce compte-rendu.

2. Approbation du compte de gestion 2018 (2019_C2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,

Vu la délibération 2018_C12 du Comité du 11 avril 2018 votant le budget primitif 2018,

Après avoir examiné :

- Le budget primitif 2018,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux des titres de recettes et les bordereaux des mandats,

Le Compte de Gestion dressé par le receveur, Mme BRUNEL, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces exercices sont réguliers :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Où l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le Budget du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne visé et certifié conforme à l'ordonnance n'appelle ni observation, ni réserve de leur part ;

3. Approbation du compte administratif 2018 (2019_C3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,

Vu la délibération 2018_C12 du Comité du 11 avril 2018 votant le budget primitif 2018,

Mme DUPUY-MITTERRAND se retire pour cette délibération et M. CASTELL assure la présidence.

M. MANTOVANI quitte le comité.

Au cours de l'exercice 2018, les finances de notre groupement ont été administrées normalement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les seules dépenses justifiées.

Le compte administratif 2018 du budget du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne peut se résumer ainsi :

Investissement

<u>Dépense</u> Prévues :	379 452,23
Réalisées :	376 204,12
Reste à réaliser :	0,00
<u>Recette</u> Prévues :	379 452,23
Réalisées :	25 339,12
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

<u>Dépense</u> Prévues :	724 857,63
Réalisées :	275 087,51
Reste à réaliser :	0,00
<u>Recette</u> Prévues :	724 857,63
Réalisées :	748 886,63
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture

<i>Investissement :</i>	- 350 865,00
<i>Fonctionnement :</i>	+ 473 799,12
<i>Résultat global :</i>	+ 122 934,12

Où l'exposé de M. Jean-Louis CASTELL, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner acte à la Présidente de la présentation du compte administratif 2018;
- D'arrêter les résultats de l'exercice 2018 tel qu'annexés.

4. Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2018 (2019_C4)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,

Vu la délibération 2019_C4 approuvant le compte administratif 2018

Le compte administratif fait apparaître :

En investissement :

un déficit de :	- 362 554,15
un excédent reporté de :	+ 11 689,15
Soit un excédent d'investissement de :	- 350 865,00

En fonctionnement :

un excédent de :	+ 315 657,92
un excédent reporté de :	+ 158 141,20
Soit un excédent de fonctionnement de :	+ 473 799,12

Le résultat de clôture de la SECTION D'INVESTISSEMENT réalisé au 31 décembre 2018 étant de - 350 865,00 €, il convient de l'affecter en report à nouveau de la section d'investissement au compte 001.

Le résultat de clôture de la SECTION DE FONCTIONNEMENT réalisé au 31 décembre 2018 étant de 473 799,12 €, il convient de l'affecter en report à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 350 865,00 € et le reste soit 122 934,12 € à la section de fonctionnement au compte 002.

Où l'exposé de la Présidente, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reprendre au budget primitif les résultats de l'exercice 2018 et de les affecter comme suit :

Résultats reporté en fonctionnement (002) : + 122 934,12 €

Résultat de fonctionnement reporté en investissement (1068) : + 350 865,00 €

5. Budget primitif 2019 (2019_C5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,

Vu la délibération 2019_CO4 affectant les résultats de l'exercice 2018,

Le budget primitif du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, qui est soumis à l'approbation du Comité Syndical est équilibré en **section de fonctionnement à 460 928,32 €** et en **section d'investissement à 502 865,00 €**.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 28 novembre 2018. Cette instance a fixé les hypothèses de travail qui précèdent l'élaboration du budget primitif.

Une présentation de la prospective financière avec les éléments actuellement connus a été faite en 2018. Les élus ont convenu de fixer la participation à 1,80 € par habitant en 2018, 2019 et 2020 afin de pouvoir absorber les besoins du Syndicat mais également de permettre aux intercommunalités de connaître leur participation à 3 ans. (Cette participation prend en compte les deux subventions de 100 000 € chacune de l'Etat attendues respectivement en 2019 puis 2020). Afin de ne pas intégrer à la préparation budgétaire des recettes non certaines, la subvention de 100 000 € attendue en 2019 n'a pas été inscrite à ce budget.

Le budget primitif 2019 doit permettre le financement du fonctionnement courant du syndicat (loyer, charges, véhicule...), des postes de l'équipe technique, de la communication, de l'accompagnement juridique et d'anticiper les frais d'études nécessaires à l'élaboration du SCoT de Gascogne.

Les documents de présentation du budget ont été adressés aux membres du Comité Syndical avec le rapport préparatoire à la séance. La Présidente expose la vue d'ensemble et le détail du fonctionnement puis de l'investissement du budget primitif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	92 900,00		74 400,00		
012	Charges de personnel et frais assimilé	218 694,55		200 560,00		
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	35 500,00		34 300,00		
Total des dépenses de gestion courante		347 094,55	0,00	309 260,00	0,00	0,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		668,32		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	9 000,00		3 000,00		
Total des dépenses réelles de fonct.		357 094,55	0,00	312 928,32	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (360 376,11		138 985,62		
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	7 386,97		9 014,38		
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		367 763,08	0,00	148 000,00	0,00	0,00
TOTAL		724 857,63	0,00	460 928,32	0,00	0,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 520,00		3 520,00		
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	340 744,20		334 474,20		
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00				
Total des recettes de gestion courante		345 264,20	0,00	337 994,20	0,00	0,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		345 264,20	0,00	337 994,20	0,00	0,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	221 452,23				
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		221 452,23	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		566 716,43	0,00	337 994,20	0,00	0,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	122 934,12
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	122 934,12

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	8 000,00				
204	Subventions d'équipement versées	148 000,00		148 000,00		
21	Immobilisations corporelles	2 000,00		4 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		158 000,00	0,00	152 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		158 000,00	0,00	152 000,00	0,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	221 452,23				
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		221 452,23	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		379 452,23	0,00	152 000,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	350 865,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
		350 865,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilés					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)			4 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			350 865,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		0,00	0,00	354 865,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		0,00	0,00	354 865,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	360 376,11		138 985,62		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 386,97		9 014,38		
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		367 763,08	0,00	148 000,00	0,00	0,00
TOTAL		367 763,08	0,00	502 865,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
		0,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	148 000,00
--	---	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

Où l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter le Budget primitif 2019 tel qu'annexé ;
- De voter les crédits par nature ;

6. Fixation du montant des cotisations pour 2019 (2019_C6)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,

Vu la délibération 2019_CO5 votant le budget primitif 2019,

Afin d'équilibrer le budget primitif 2019, la Présidente indique comme vu dans le budget primitif 2019 qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation à 1,80 € par habitant. La population retenue pour le calcul correspond à la population totale légale en vigueur en 2019 – millésimée 2016, données INSEE les plus à jour (source banatic).

La participation 2019 de chacun des EPCI adhérents s'établit comme suit :

EPCI	SIREN	Population	Cotisation 2019 1,80 €/hab
GRAND AUCH	200066926	40 107	72 192,60
ARTAGNAN EN FEZENSAC	243200607	7 244	13 039,20
ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	200035756	7 568	13 622,40
BAS ARMAGNAC	243200409	8 930	16 074,00
BASTIDES DE LOMAGNE	200034726	11 513	20 723,40
COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	243200425	8 250	14 850,00
COTEAUX ARRATS GIMONE	200042372	10 777	19 398,60
GASCOGNE TOULOUSAINE	200023620	21 933	39 479,40
GRAND ARMAGNAC	243200458	13 522	24 339,60
LOMAGNE GERMOISE	243200391	20 081	36 145,80
SAVES	243200599	9 870	17 766,00
TENAREZE	243200417	15 165	27 297,00
VAL DE GERS	200072320	10 859	19 546,20
TOTAL		185 819	334 474,20

La cotisation 2019 sera appelée en une seule fois au cours du premier semestre.

Oùï l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le montant des cotisations 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

QUESTION DIVERSES

Les éléments du support de présentation des points évoqués en questions diverses ne sont pas repris dans le compte rendu. La présentation peut être transmise sur simple demande.

1. Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET)

Le SRADDET a fait l'objet d'une présentation complète et de discussions entre les élus et les acteurs du territoire.

Ce travail permet de préparer la délibération présentée au Bureau du 21 février.

La présentation a été modifiée afin de tenir compte des échanges et est consultable sur simple demande.

2. Rapport d'activités 2018

Le rapport d'activités 2018 est présenté aux élus sans remarques particulières (cf présentation).

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.